



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

étiquetage informatif

Question écrite n° 60151

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les ingrédients entrant dans la composition des confiseries. De nombreuses mesures ont été prises pour assurer une plus grande transparence en ce qui concerne la sécurité alimentaire, mais il semblerait que certains produits ait été oubliés, en particulier les friandises et bonbons généralement destinés aux enfants. En effet, lorsque ces confiseries sont vendues sans emballage, il est impossible de vérifier la composition exacte de ceux-ci. Or, ces produits, volontairement colorés pour plaire aux enfants, sont le plus souvent fabriqués à base de pectines ou de gélatines additionnées à de nombreux colorants. Aucune mention n'indique si la gélatine employée est d'origine végétale ou animale. C'est pourquoi il lui demande s'il serait possible de rendre obligatoire l'étiquetage de ces aliments.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60151

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 2001, page 2228